

**SUIVI DU SERVICE D'INTÉGRATION ÉOLIENNE  
POUR LA PÉRIODE  
DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018 AU 28 FÉVRIER 2019**



**1. INTRODUCTION**

1 Le 20 juin 2016, par sa décision D-2016-095, la Régie de l'énergie (la Régie) approuvait le  
 2 contrat de service d'intégration éolienne (le Contrat et le Service) découlant de l'appel d'offres  
 3 A/O 2015-02, entre Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le  
 4 Distributeur) et Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité (le Producteur).  
 5 Dans sa décision<sup>1</sup>, la Régie demande au Distributeur d'effectuer un suivi trimestriel et annuel  
 6 du Service. En plus des informations contenues aux précédents suivis de l'Entente  
 7 d'intégration éolienne, le suivi doit présenter les quantités mensuelles d'énergie livrées par les  
 8 parcs éoliens et fournies par le Producteur en tant que retours d'énergie, de même que les  
 9 coûts qui y sont associés en vertu des articles 10.1, 10.2 et 10.3 du Contrat.  
 10 Le présent document constitue le suivi au 28 février 2019, à compter de la date du début de  
 11 la troisième année du Contrat, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**2. SUIVI DE L'ENTENTE**

12 Au 28 février 2019, la puissance contractuelle des parcs éoliens du Distributeur totalisait  
 13 3 667,75 MW.  
 14 Comme le montre le tableau 1, le coût total du Contrat pour la période couverte par le présent  
 15 suivi est de 39 327 589 \$.

**TABLEAU 1 :  
 COÛT DU CONTRAT – 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018 AU 28 FÉVRIER 2019**

Mois /Année	Septembre 2018	Octobre 2018	Novembre 2018	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019	TOTAL
Puissance moyenne installée (MW)	3667,75	3667,75	3667,75	3667,75	3667,75	3667,75	3667,75
(Art. 10.1) Coûts des retours d'énergie (\$)	4 826 210	6 649 445	6 443 885	6 649 445	6 649 445	6 005 951	37 224 381
(Art. 10.2) Coûts des erreurs de prévision (\$)	285 278	342 328	300 634	388 402	450 180	336 385	2 103 208
(Art. 10.3) Retours d'énergie "Énergie livrée par HQP" (MWh)	792 234	1 091 522	1 057 779	1 091 522	1 091 522	985 891	6 110 472
Énergie livrée par les parcs éoliens (MWh)	858 179	1 089 352	1 152 279	1 010 843	1 237 346	1 273 648	6 621 646
Écart (MWh)	-65 945	2 170	-94 499	80 679	-145 824	-287 756	-511 174
Coût de l'écart annuel entre l'énergie livrée par les parcs éoliens et l'énergie livrée par HQP (\$)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Coût total (\$)</b>	<b>5 111 489</b>	<b>6 991 773</b>	<b>6 744 519</b>	<b>7 037 848</b>	<b>7 099 625</b>	<b>6 342 336</b>	<b>39 327 589</b>

Note: Coût de l'écart annuel entre l'énergie livrée par les parcs éoliens et l'énergie livrée par HQP est payable annuellement suivant la fin de l'année contractuelle.

<sup>1</sup> Décision D-2016-095, paragraphe 63.